

Lille, le 20 mars 2020

Communiqué de presse

COVID-19 : HAUTS-DE-FRANCE : L'ÉTAT, LA RÉGION, LES CHAMBRES CONSULAIRES ET LES ORGANISATIONS PATRONALES SE MOBILISENT POUR ASSURER LA CONTINUITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LES ENTREPRISES



L'État, la Région Hauts-de-France, les chambres consulaires et les organisations patronales sont mobilisés collectivement pour assurer la continuité économique du territoire et soutenir les entreprises.

Ensemble, ils ont édité un **document unique répertoriant l'ensemble des aides** pouvant être apportées pour aider les entreprises à surmonter les difficultés dans lesquelles les a plongés le coronavirus. Ces aides leur permettent de bénéficier de reports de charges sociales et fiscales, d'être soutenues dans le maintien de leur activité grâce à des prêts, de maintenir leur activité (activité partielle), de recevoir plus rapidement les sommes qui leur sont dues (crédits d'impôt, paiement des marchés publics) ou encore d'être accompagnées dans le refinancement bancaire.

Ce document unique, ci-joint, recense également l'ensemble des interlocuteurs privilégiés des entreprises. Il sera mis en ligne sur les sites internet des services concernés.

Une cellule d'information aux entreprises, qui sera l'équivalent, pour le tissu économique, de la cellule d'information au public mise en place en préfecture, a été créée par les services de l'État. Elle sera opérationnelle dès le lundi 23 mars et sera animée par des professionnels de l'État, de la CCI et de la Région, tous les jours, de 9h00 à 18h00. 80 lignes téléphoniques seront connectées à ce numéro de téléphone unique afin d'être en mesure de se consacrer à tout moment aux besoins des chefs d'entreprises, pour répondre à leurs questions, leur présenter des solutions et les mettre en contact direct avec les services qui les accompagneront.

Cellule d'information aux entreprises - numéro unique opérationnel à partir du lundi 23 mars à 9h00 : 03 59 75 01 00

Enfin, le préfet de la région Hauts-de-France a créé un **observatoire régional de la continuité économique**. Il est chargé de garantir la bonne déclinaison locale, par l'ensemble des services d'État et des partenaires, des mesures nationales annoncées par le Gouvernement. Il entretiendra également un lien direct avec chaque filière professionnelle, dont les représentants ont d'ores et déjà commencé à être systématiquement contactés. Il coordonnera les actions de chacun afin d'identifier les éventuelles difficultés et de les traiter.

Les pouvoirs publics sont donc présents, mais il est important que chacun, dans ce contexte de crise, prenne toutes ses responsabilités.

Préfecture de la région Hauts-de-France

En premier lieu, les mesures de confinement visent à limiter au strict minimum les déplacements personnels ainsi que certaines activités de commerce, afin de ne pas favoriser indûment la propagation du coronavirus. Elles n'ont jamais eu pour objet de conduire à l'arrêt de l'activité économique. Bien au contraire, il est d'importance cruciale que chaque entreprise prenne la responsabilité de maintenir son activité dans le respect des mesures barrières. En la matière, il n'y a pas de distinction entre les entreprises d'importance vitale et les autres. Ainsi chaque entreprise doit également continuer de régler ses factures et de fournir ses donneurs d'ordre.

En second lieu, les difficultés de financement que peuvent rencontrer les entreprises doivent conduire celles-ci à se tourner, en priorité, vers leurs banques. Elles sont leurs interlocuteurs privilégiés et se sont engagées avec force pour les appuyer. Les banques ont la responsabilité d'assurer le maintien des activités économiques qui souffrent de l'impact du coronavirus grâce à l'action sans précédent de la Banque centrale européenne et aux garanties fortes apportées par l'État. Chaque banque doit donc regarder les demandes des entreprises ou des indépendants avec le sens de la responsabilité historique qui leur échoit dans cette période de crise nationale.

C'est dans ces moments de crise que se révèlent les talents d'un peuple entier. Que ce soit avec courage et détermination, afin que la France continue.

Contacts presse :

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service communication : 03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

CCI de région Hauts-de-France

Nathalie Delelis : 07 86 60 31 71

n.delelis@hautsdefrance.cci.fr

Région Hauts-de-France

Peggy Collette-EI Hamdi : 06 75 93 38 28

peggy.collette@hautsdefrance.fr

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

www.hauts-de-france.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/prefethdf